



## **L'avenir des finances de l'UE: septième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale**

Bruxelles, le 9 octobre 2017

**La Commission publie aujourd'hui son septième rapport sur la cohésion, dans lequel elle prend le pouls des régions de l'Union, tire des enseignements des dépenses de cohésion pendant les années de crise et fixe le cadre de la politique de cohésion après 2020.**

Voir également [IP/17/3644](#)

### **En quoi consiste le «rapport sur la cohésion»?**

Tous les trois ans, l'Union prend le pouls de ses régions, en analysant la situation de la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'UE. Les résultats, qui sont réunis dans le rapport sur la cohésion, constituent bien plus qu'un instantané de l'Union. En effectuant un gros plan sur les régions, ces résultats permettent d'évaluer si leur croissance les a rapprochées ou éloignées les unes des autres au cours des dernières années et de déceler celles qui jouent un rôle moteur et celles qui accusent un retard en matière d'innovation, d'emploi ou de capacités institutionnelles, ainsi que celles qui sont prêtes à relever les défis majeurs des années à venir (maîtrise de la mondialisation, adaptation au changement climatique et migration) et celles qui ont besoin d'aides supplémentaires.

Le rapport sur la cohésion procure une vue plus claire et objective de ce qui a été réalisé et de ce qu'il reste à faire durant la période postérieure à 2020. Il fixe le cadre de la politique de cohésion de demain.

### **Quelles sont les principales conclusions du rapport concernant la situation de la cohésion dans l'Union?**

L'économie européenne se redresse. Le PIB et le taux d'emploi ont atteint de nouveaux sommets, tandis que les disparités économiques entre régions tendent à se réduire à nouveau. Il y a toutefois des ombres au tableau.

Les régions sont en phase de croissance, mais celle-ci ne suit pas le même rythme partout. Si les régions moins développées rattrapent leur retard, leurs taux d'emploi restent faibles. Les taux de chômage sont toujours supérieurs au niveau d'avant la crise dans un certain nombre de régions. Il y a trop de petites entreprises qui peinent à s'adapter à la mondialisation, à la numérisation, à la croissance verte et aux évolutions technologiques. Parallèlement, les investissements publics demeurent faibles, notamment dans les régions et les pays les plus durement touchés par la crise récente, à tel point que les ressources de la politique de cohésion restent vitales pour nombre d'entre eux.

L'UE est également confrontée à des défis démographiques et sociaux. La variation naturelle de la population de l'UE a, pour la première fois, été négative en 2015. Le nombre de décès a été supérieur au nombre de naissances, ce qui a renforcé le poids de la migration - en provenance de l'intérieur comme de l'extérieur de l'Union - sur la démographie locale; certaines régions sont confrontées à un exode massif, alors que des villes sont soumises à une forte pression liée à de nouveaux arrivants en quête de perspectives meilleures, notamment des migrants. Les poches de pauvreté et d'exclusion sociale sont encore trop répandues, même dans les régions et les villes plus prospères.

Enfin, le rapport souligne que des investissements supplémentaires seront nécessaires partout dans l'UE pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 en ce qui concerne l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Quelles sont les principales propositions du rapport concernant la politique de cohésion à venir?**

Une reprise économique durable nécessite des investissements judicieux visant à améliorer la résilience de l'économie et de la main-d'œuvre en Europe.

Sans préjuger de la proposition finale de la Commission, le rapport propose que la politique de cohésion continue à investir dans toutes les régions de l'UE et se concentre sur trois objectifs principaux:

- maîtriser la mondialisation, en soutenant la transformation de l'économie des régions, l'innovation, la modernisation industrielle et l'adoption des technologies;
- ne laisser personne sur la touche, en luttant contre le chômage et en investissant dans les qualifications et le développement des entreprises tout en combattant l'exclusion sociale et les discriminations;
- soutenir les réformes structurelles, étant donné que l'amélioration de l'administration publique renforce la compétitivité et la croissance et optimise l'efficacité des investissements.

Par ailleurs, le rapport présente plusieurs options en ce qui concerne le futur mécanisme de mise en œuvre de cette politique. Il existe un consensus sur le fait qu'une flexibilité accrue est nécessaire dans un cadre stable et avec des règles simplifiées. Plusieurs options présentées dans le [document de réflexion](#) sur l'avenir des finances de l'UE sont mises en avant dans le rapport:

- prévoir un corpus de règles unique pour la politique de cohésion et les autres instruments de financement de l'UE (COSME, H2020) investissant dans le même type de projets, afin de simplifier la vie des bénéficiaires. Des règles identiques et une délimitation plus claire des interventions pourraient assurer une meilleure complémentarité avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI);
- réviser le système d'allocation des fonds, en ajoutant de nouveaux critères (autres que la richesse régionale) en lien avec les défis auxquels est confrontée l'UE: évolutions démographiques, chômage, migration ou changement climatique;
- relever le niveau de cofinancement national afin d'encourager une bonne gestion des dépenses et l'appropriation;
- réserver, en début de période budgétaire, une part non allouée du financement pour faire face aux imprévus et pouvoir réagir plus rapidement aux nouveaux défis.

### **Quel est le niveau actuel des investissements publics dans les régions de l'UE?**

L'économie de l'UE se remet progressivement d'une période de crise durant laquelle les investissements ont été considérablement réduits dans bon nombre d'États membres et de régions. Les investissements publics dans l'UE ont reculé de 3,4 % du PIB en 2008 à 2,7 % en 2016. Plusieurs États membres ont drastiquement réduit leurs dépenses favorables à la croissance.

### **Quel est le rôle de la politique de cohésion en matière d'investissements publics?**

La politique de cohésion fournit un financement équivalant à 8,5 % des investissements publics de l'UE, chiffre qui passe à 41 % pour l'UE-13<sup>[1]</sup> et à plus de 50 % pour un certain nombre de pays.

Le rôle clé joué par la politique de cohésion dans les investissements publics a atténué les effets de la crise, en procurant une source de financement stable au moment où les investissements nationaux étaient en baisse.

Les effets des investissements s'accumulent à long terme. Les investissements liés à la période 2007-2013 ont permis d'augmenter le PIB de l'UE-12 (c'est-à-dire sans la Croatie) de 3 % en 2015, et l'augmentation pour la période 2014-2020 est estimée à 3 % d'ici à 2023.

Les pays ne relevant pas de la politique de cohésion profitent également des retombées générées par les investissements dans les pays bénéficiaires, tant directement (une entreprise peut intervenir en qualité de sous-traitant dans le cadre d'un projet financé par l'UE dans un autre État membre) qu'indirectement (grâce à l'augmentation des revenus dans les pays bénéficiaires à la suite des investissements de l'UE et donc, au renforcement des échanges commerciaux).

### **Quel est le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'UE?**

Pour que les investissements relevant de la politique de cohésion soient performants et que chaque euro dépensé sur le terrain donne des résultats, il convient de mettre en place un cadre macroéconomique solide et un environnement favorable aux entreprises.

Le cadre 2014-2020 établit un lien important entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'UE. L'ensemble des programmes 2014-2020 de la politique de cohésion ont pris en compte les principales recommandations par pays pour 2014.

La politique de cohésion est subordonnée au [Semestre européen](#) et, plus largement, à la gouvernance économique de l'UE sous l'angle de certaines conditions à respecter, à savoir:

1) les «**conditions ex ante**», qui sont les [conditions préalables](#) que les États membres doivent remplir pour bénéficier des Fonds relevant de la politique de cohésion. Ils portent sur un large éventail de secteurs, notamment le respect de la législation en matière d'efficacité énergétique ou de passation de marchés publics, la planification des investissements pour l'innovation, les transports ou l'économie numérique, et les réformes de l'enseignement, ainsi que la mise en œuvre des recommandations par

pays;

2) les «**conditions macroéconomiques**», qui sont des mesures liant plus étroitement les fonds de la politique de cohésion au Semestre européen et aux différentes procédures de gouvernance économique. Par exemple, si un État membre ne prend pas des mesures efficaces ou correctrices dans le contexte des principaux mécanismes de gouvernance économique de l'UE (procédure de déficit excessif, procédure pour déséquilibre excessif) ou ne met pas en œuvre les mesures préconisées par un programme de soutien à la stabilité, les engagements ou les paiements destinés aux programmes de cet État membre peuvent être suspendus en tout ou en partie.

Tout comme le document de réflexion, le rapport sur la cohésion reconnaît qu'il pourrait être nécessaire de renforcer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'UE pour soutenir les réformes en faveur d'un environnement propice à la croissance.

### **Comment la politique de cohésion apporte-t-elle un soutien sur mesure aux réformes structurelles?**

Une [première évaluation](#) publiée en mars 2017 par la Commission a révélé que les «conditions ex ante» de la politique de cohésion incitaient fortement les États membres et les régions à procéder à des réformes qui, autrement, auraient été différées ou n'auraient pas nécessairement été mises en œuvre. Elles ont donné lieu aux modifications législatives nécessaires dans de nombreux domaines d'action tels que l'éducation, le marché du travail, la santé ou l'inclusion sociale, pour n'en citer que quelques-uns.

Lorsque les «conditions ex ante» exigeaient spécifiquement le renforcement et la réforme des administrations, l'action même de remplir ces exigences permettait d'améliorer la coordination et la communication entre les ministères, les agences, les collectivités régionales et locales et les autres parties prenantes.

Désireuse d'aller plus loin, la Commission a lancé l'«[initiative de rattrapage](#)» afin d'aider les régions à bas revenus et à croissance faible<sup>[2]</sup> à déterminer et mettre en œuvre les grandes réformes nécessaires pour améliorer leur compétitivité. Dans ce contexte, [une initiative pilote d'une durée d'un an](#) menée en Pologne en collaboration avec des experts de la Commission et de la Banque mondiale, qui travaillent sur le terrain avec les autorités locales, a affiché des résultats prometteurs.

Par ailleurs, la Commission a mis à la disposition des États membres [des outils pour le partage d'expertise et de bonnes pratiques et pour les échanges entre pairs](#) en vue de renforcer leurs capacités institutionnelles et d'améliorer la manière dont ils gèrent et investissent les fonds relevant de la politique de cohésion.

[1] États membres ayant adhéré à l'UE sur la période 2004-2013: Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie.

[2] Les régions présentant une faible croissance affichent un PIB par habitant ne dépassant pas 90 % de la moyenne de l'UE, tout en accusant un retard persistant de croissance. Les régions à bas revenus enregistrent une hausse de leur PIB par habitant, qui reste toutefois inférieur à 50 % de la moyenne de l'UE. Un groupe est concentré principalement dans le sud de l'Europe et un autre dans l'Est.

MEMO/17/3643

Personnes de contact pour la presse:

[Johannes BAHRKE](#) (+32 2 295 86 15)

[Sophie DUPIN DE SAINT-CYR](#) (+32 2 295 61 69)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)